



Règlement
By-law

4019

Modification au règlement 3681
concernant le zonage du boule-
vard Saint-Joseph.

A la séance du conseil de la
ville de Montréal tenue le 4 mars
1970, (2e étude),

le conseil décrète:

I. — Le deuxième paragraphe
de l'article 2 du règlement 3681
est modifié en y ajoutant dans
l'ordre alphabétique de la nomen-
clature des bâtiments et occupa-
tions permis le sous-alinéa qui suit:

"Comptoir d'ordonnances dans
les cliniques médicales.".

Amendment to By-law 3681 con-
cerning the zoning of Saint-
Joseph Boulevard.

At the meeting of the Council
of the City of Montreal held on
March 4, 1970, (2nd study),

Council ordained:

I. — The second paragraph of
Article 2 of By-law 3681 is
amended by adding to the list of
authorized buildings and occu-
pancies, in alphabetical order, the
following sub-paragraph:

"Prescription counters in medi-
cal clinics.".

LE MAIRE,

Paul St. Apollinaire

LE GREFFIER DE LA VILLE,

Mar. Bégin

POUR LA VILLE DE MONTREAL,

Montréal le..... 6 MAR 1970